

URBANISME TRANSITOIRE

URBANISME TRANSITOIRE À MONTPELLIER

DÉVOILEMENT DES PREMIERS PERMIS D'IMAGINER

Ce lundi 10 octobre 2022, **Michaël Delafosse**, Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole a dévoilé les 4 premiers « Permis d'Imaginer », la démarche d'urbanisme transitoire de la Métropole de Montpellier qu'il a lancé le 29 juin dernier.

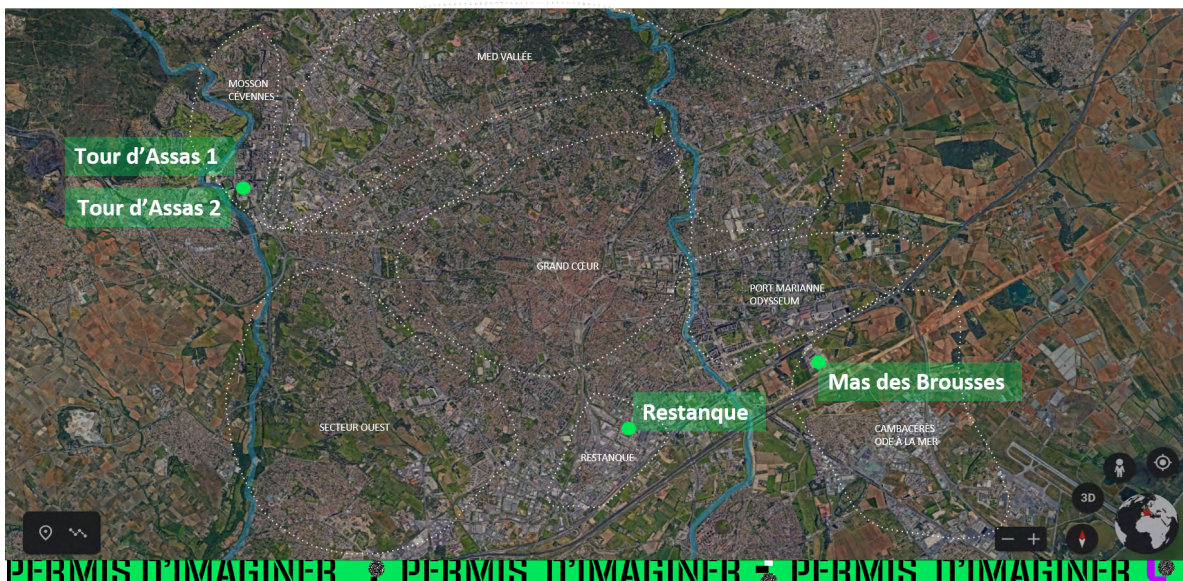
Aux côtés des élus à la Ville et la Métropole, Michaël Delafosse a présenté les quatre premiers sites ouverts aux candidatures :

1. Restanque-Rubix
2. Cambacérès-Mas des Brousses
3. Mosson-Tour d'Assas 1
4. Mosson-Tour d'Assas 2



FABRIQUE COLLECTIVE
DE FUTURS URBAINS

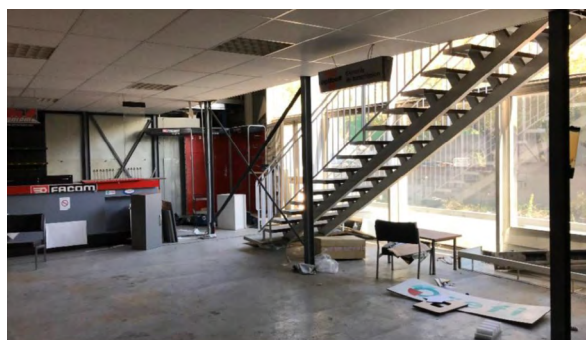
LES 4 PREMIERS PERMIS D'IMAGINER



URBANISME TRANSITOIRE

RESTANQUE

- Format : appel à projet
- Cadrage : au cœur d'une ZAC en pleine transformation
- Durée d'exploitation : 3 ans à 5 ans
- Occupation : bâtiment et extérieur
- Calendrier :



La ZAC de la Restanque est une vaste opération de renouvellement urbain planifiée sur 30 ans, avec 7000 logements d'ici 2040, mais aussi la volonté de maintenir un tissu économique composée de plus d'une centaine d'entreprises actuellement. Cela passe notamment par l'intégration de rez-de-chaussées adaptés à l'activité, de l'amélioration de la trame viaire et du végétal, dans un secteur actuellement imperméabilisé à 90%.

À ce stade, le terrain concerné n'a pas de vocation définitive prédéfinie. Outre la cohérence avec les grands enjeux de la démarche globale des Permis d'Imaginer, il est attendu la valorisation du site comme un marqueur de l'évolution du quartier. Le candidat devra s'attacher à proposer un programme innovant et créatif développant des activités et usages variés en accord avec la typologie du site et du bâtiment et en lien avec les besoins du quartier, de la ville, des structures implantées ou souhaitant s'implanter, des acteurs du territoire... et ainsi apporter de la valeur ajoutée au quartier, de la plus-value au quotidien des gens. Le projet ambitionne de favoriser l'implication des habitants et des structures locales dans la construction en développant des projets avec les acteurs et la population. La concertation et la rencontre des publics sera une clé pour créer un espace qui permettra de montrer le projet urbain et communiquer.

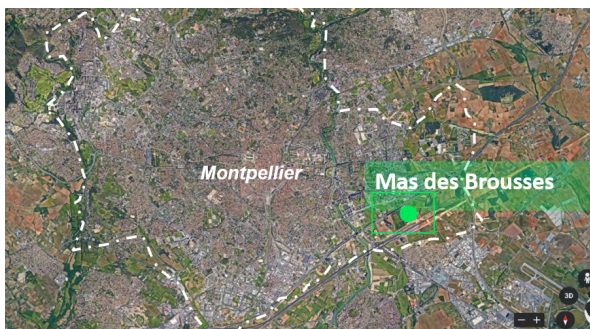
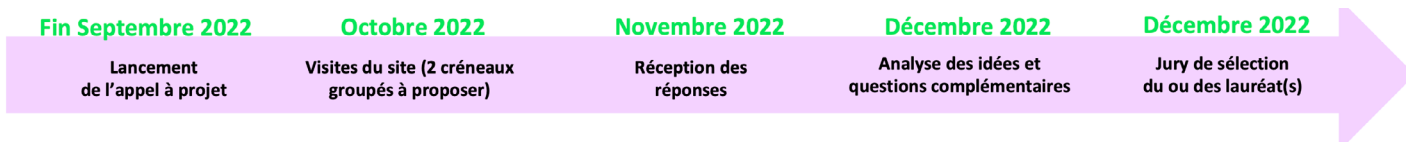


Des informations plus complètes sont disponibles dans le cahier des charges en téléchargement libre sur le site dédié.

URBANISME TRANSITOIRE

MAS DES BROUSSES

- Format : appel à idées
- Cadrage : Préparation de la destination future au cœur d'une ZAC en création
- Durée d'exploitation : flexible
- Occupation : bâtiment et extérieur
- Calendrier :



La SA3M est aménageur de la ZAC 1 Cambacérès. Le projet est désormais en phase opérationnelle. Grand quartier à dominante tertiaire et pôle d'excellence scolaire d'enseignement supérieur, site de la gare TGV Montpellier Sud de France, la ZAC 1 comprendra à terme 400 000m² de SDP le tout desservi par l'extension de la ligne 1 du tramway.

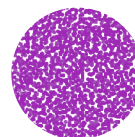
L'orientation est celle de la valorisation des richesses du territoire au sein d'un programme innovant et créatif développant des activités et usages variés en accord avec la typologie du site et du bâtiment, en lien avec le quartier et plus particulièrement sa destination future.

Le Mas des Brousses est situé à la sortie de la gare Sud de France sur le parcours des voyageurs allant vers la ville de Montpellier, mais au sein d'une opération d'aménagement en cours de réalisation. Il est attendu que l'activation du Mas permette d'améliorer l'expérience de l'arrivée à Montpellier depuis cette gare en ponctuant le parcours depuis la gare d'une programmation attractive et permettant de mettre en avant les qualités et talents de Montpellier auprès des visiteurs / voyageurs arrivant en gare.



Des informations plus complètes sont disponibles dans le cahier des charges en téléchargement libre sur le site dédié.

permisdimaginer-montpellier.fr



URBANISME TRANSITOIRE

TOUR D'ASSAS

PERMIS N°1

- Format : marché Public
- Cadrage : occupation du 22ème étage et intervention sur l'enveloppe de la tour élaborées avec les habitants
- Durée d'exploitation : jusqu'à la démolition de la tour
- Calendrier

Fin Septembre 2022

Lancement
de l'appel à projet

Octobre 2022

Visites du site (2 créneaux
groupés à proposer)

Novembre 2022

Réception des
réponses

Décembre 2022

Analyse des projets et
questions complémentaires

Décembre 2022

Jury de sélection
du ou des lauréat(s)

PERMIS N° 2

- Format : appel à idées auprès des habitants
- Cadrage : accompagnement de la démolition à travers un travail de mémoire élaboré avec les habitants
- Durée d'exploitation : jusqu'à la démolition de la tour
- Calendrier

Fin Septembre 2022

Lancement
de l'appel à projet

Octobre 2022

Visites du site (2 créneaux
groupés à proposer)

Novembre 2022

Réception des
réponses

Décembre 2022

Analyse des projets et
questions complémentaires

Décembre 2022

Jury de sélection
du ou des lauréat(s)



Le quartier de la Mosson fait partie des Quartiers Politiques Prioritaires de la ville, situé au nord-ouest de Montpellier. Construit dans les années 1960 et 1970, il fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain confié à la SA3M par Montpellier Méditerranée Métropole.

Au sud du quartier, la Tour d'Assas marque physiquement l'entrée sud du quartier de la Mosson. Cet immeuble vétuste constitue la plus haute tour d'habitation de l'Hérault dont la démolition est programmée au dernier trimestre 2024. La démolition de la tour constituera la phase 1 du renouvellement du quartier et, dans le cadre du Nouveau programme National de Renouvellement Urbain, son site réaménagé permettra d'accueillir un nouvel îlot à taille humaine, de nouveaux lieux de vie et d'usages partagés.

URBANISME TRANSITOIRE

Les 2 permis d'imaginer programmés sur le bâtiment doivent permettre d'accompagner les habitants dans l'acceptation du changement de leur quartier et la disparition prochaine de la Tour d'Assas.

Il est attendu que le projet entre en résonance avec les différentes échelles et ambitions du projet global à savoir : accompagner la disparition d'un symbole fort et travailler avec les habitants autour de la mémoire de et dans cette tour, y compris en les associant aux actions à mener pour ce faire ; faire de ce projet une démarche située en veillant à sa parfaite intégration dans son environnement urbain et social ; permettre un nouveau regard sur le quartier, en proposant un projet ambitieux, atypique, permettant de faire rayonner la Mosson à l'échelle de la métropole ; s'inscrire dans la dynamique culturelle et artistique portée par la candidature de Montpellier capitale européenne de la culture 2028.

Le premier permis d'imaginer concerne :

l'occupation transitoire du 22ème étage et sa mise à disposition pour un ou plusieurs artistes, afin que celui-ci ou ceux-ci effectuent un travail de création, d'exposition, d'animation du site. L'objectif est que le 22e étage puisse être rapidement ouvert à des groupes de visiteurs, pour qu'un maximum d'habitants du quartier, de Montpellier et d'ailleurs puissent découvrir ce lieu, la vue qu'il offre sur Montpellier, et s'y créer ou s'y recréer un/des souvenir.

la mise en scène éphémère du bâtiment par l'habillage de la façade via la réalisation d'une fresque, dont une partie participative : pour le rez-de-chaussée, la réalisation avec les habitants et acteurs du quartier est attendue.

Le deuxième permis d'imaginer sera un appel à idées à destination des habitants. Il est souhaité que les habitants puissent devenir eux-mêmes acteurs de la transformation du quartier, et proposer des idées de projets relatifs à la mémoire de la Tour : que souhaiteraient-ils voir organisé dans la tour, autour, en lien avec elle-même, avant sa démolition ? L'association Passe-Muraille sera en charge de travailler avec les habitants pour faire remonter leurs idées et proposer leur traduction en projets.



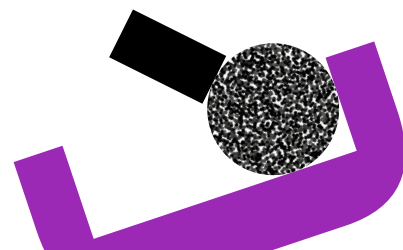
Des informations plus complètes sont disponibles dans le cahier des charges en téléchargement libre sur le site dédié.

permisdimaginer-montpellier.fr

UN CINQUIEME PERMIS D'IMAGINER LANCE EN NOVEMBRE

Le diagnostic d'un 5ème permis d'imaginer ayant été effectué plus vite que prévu, le site de l'ancienne concession Opel implanté quartier Restanque à Montpellier sera lancé à la mi-novembre. Il s'agit d'un terrain et d'un bâti fléché pour un enjeu très clair : un site de réemploi.

Plus d'information prochainement sur le site internet dédié.



URBANISME TRANSITOIRE

LES PROCHAINS SITES EN COURS DE TRAVAIL

Les équipes sont actuellement mobilisées et étudient les faisabilités d'organisation des prochains permis d'imaginer.

Deux sites en cours de travail sur la ville de Montpellier :

- Quartier Parc 2000 :
- Enjeux : valorisation d'un site avant le nouvel usage

- Quartier Nouveau St Roch :
- Enjeux : requalification d'espace public pour donner de la vie au quartier

Deux sites sur le territoire de la Métropole :

- Murviel-lès-Montpellier,
- Une partie de l'ancienne cave coopérative
- Enjeux : Usage transitoire avant une reconversion de bâtiment

- Prades-le-Lez, un terrain non bâti
- Destiné à accueillir la ressourcerie métropolitaine à l'horizon 2025-2026

L'URBANISME TRANSITOIRE A MONTPELLIER

Cette démarche forte s'appuie sur trois piliers majeurs : une collectivité engagée et facilitatrice pour concrétiser des projets de partenariat, une liberté et une souplesse offerte aux porteurs de projet et de fonciers, une ouverture à tous les acteurs de la fabrique de la ville et au-delà.

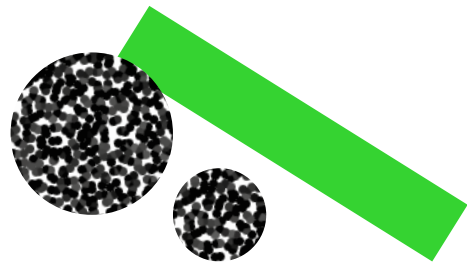
L'urbanisme transitoire présente un intérêt manifeste dans la fabrique de la ville. Il permet de manière très concrète de faire la ville autrement : expérimenter et tester des usages sur un espace, préfigurer le devenir d'un lieu, animer ou occuper des sites vacants, accueillir des activités commerciales sur un modèle économique non-conventionnel, revitaliser certains quartiers et créer des liens entre eux. Il constitue ainsi une clé précieuse pour éviter la vacance urbaine, remédier aux temporalités longues des opérations d'aménagement, rendre les transformations urbaines mieux acceptables et les travailler avec les habitants.



URBANISME TRANSITOIRE

L'urbanisme transitoire ouvre la création de lieux atypiques, de mixité d'usages pour donner corps à divers objectifs, au service des Montpelliérains :

- la ville solidaire et hospitalière
- la ville de la transition écologique
- la ville de cultures
- la ville à hauteur d'enfants
- la ville conviviale et citoyenne
- la ville innovante
- la ville sportive



La SERM/SA3M et ACM HABITAT s'engagent résolument aux côtés de la Ville et de la Métropole de Montpellier en proposant déjà la mise à disposition de 4 sites pour lancer la démarche sur le territoire, sur une quinzaine en cours d'étude : la Tour d'Assas quartier Mosson, le Mas des Brousses quartier Cambacérés et le site « Rubix » quartier Restanque.

Un nouveau rendez-vous sera pris d'ici fin janvier 2023 pour dévoiler les lauréats de ces 4 premiers « Permis d'Imaginer » et lancer les prochains, rythmant ainsi la démarche dans le temps et permettant à tous de la rejoindre, en portant des projets ou en mettant des fonciers à disposition. Il s'agit ainsi de construire la ville différemment, de manière plus agile, plus créative, plus solidaire !



permisdimaginer-montpellier.fr

CONTACT PRESSE

Julie Combas

Tel. : 06 75 09 76 86

Mail. : julie.combas@serm-montpellier.fr